

Exercice clos le 31 décembre **2025**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

MISSION LOCALE DU SUD VENDEE

47 rue Tiraqueau
85200 FONTENAY-LE-COMTE

MISSION LOCALE DU SUD VENDEE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association MISSION LOCALE DU SUD VENDEE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **MISSION LOCALE DU SUD VENDEE** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées au point 2 « *Règles et méthodes comptables* » et au paragraphe « *Les impacts des modifications du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03* » de l'annexe des comptes annuels.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €

Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA : FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base de nos travaux qui ont consisté à rapprocher les montants comptabilisés avec les conventions et avec les informations qui nous ont été communiquées par la Direction de l'association, nous nous sommes assurés de la cohérence de l'estimation des produits à recevoir sur subventions et du suivi des fonds dédiés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports d'activité, moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

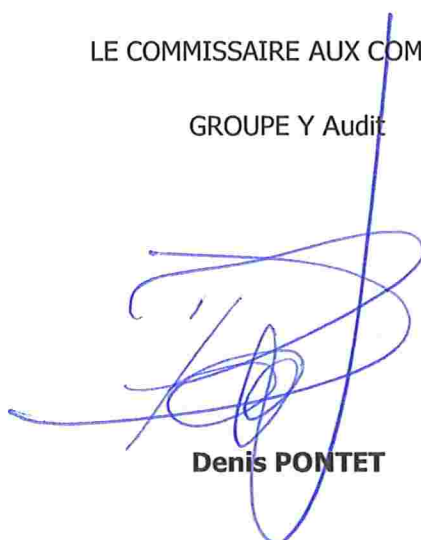
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-le-Comte, le 15 juin 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GRUPE Y Audit



Denis PONTET

BILAN ACTIF

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles :				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 244,40	5 243,80	0,60	0,60
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles :				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	159 310,28	139 181,23	20 129,05	26 385,45
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières :				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (II)		164 554,68	144 425,03	20 129,65	26 386,05
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Stocks et en-cours				
	Créances :				
	Créances clients, usagers et cpt. rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	262 940,24		262 940,24	170 698,56
	Charges constatées d'avance	6 713,72		6 713,72	6 209,32
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	400 072,01		400 072,01	472 762,23
Total de l'actif circulant (III)		669 725,97		669 725,97	649 670,11
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	834 280,65	144 425,03	689 855,62	676 056,16

BILAN PASSIF

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres :		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	247 061,39	167 056,83
	Autres		
	Report à nouveau	66 065,75	66 065,75
	Excédent ou déficit de l'exercice	167,70	80 004,56
	Situation nette (sous total)	313 294,84	313 127,14
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres (I)	313 294,84	313 127,14
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
PROVISIONS	Fonds dédiés	128 093,25	108 162,00
	Total des fonds reportés et dédiés (II)	128 093,25	108 162,00
	Provisions pour risques		3 050,00
DETTES	Provisions pour charges	75 909,00	77 576,00
	Total des provisions (III)	75 909,00	80 626,00
	Emprunts obligataires et assimilés		
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Instruments financiers à termes		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	19 548,25	17 302,51
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	135 600,10	145 814,80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 241,18	7 885,25
	Produits constatés d'avance	10 169,00	3 138,46
	Total des dettes (IV)	172 558,53	174 141,02
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		689 855,62	676 056,16

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

État exprimé en €

Du 01/01/2025
Au 31/12/2025

Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 115 392,08	1 266 270,17
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Produits financiers	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 717,00	
	Utilisations des fonds dédiés	108 162,00	93 162,73
	Autres produits		9 585,49
	Total des produits d'exploitation (I)	1 228 271,08	1 369 018,39
	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 705,78	2 301,92
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (II)	1 705,78	2 301,92
Produits exceptionnels (III)		0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		1 229 976,86	1 371 320,31
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 229 976,86	1 371 320,31

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

État exprimé en €

Du 01/01/2025
Au 31/12/2025

Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	145 578,67	170 186,34
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	54 629,49	59 922,94
	Salaires	665 966,90	694 836,30
	Cotisations sociales	223 764,37	234 353,59
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 506,81	11 845,22
	Dotations aux provisions		11 398,00
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Report en fonds dédiés	128 093,25	108 162,00
	Autres charges	4 269,67	0,30
	Total des charges d'exploitation (I)	1 229 809,16	1 290 704,69
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (II)	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles (III)	0,00	611,06
	Participation des salariés aux résultats (IV)		
	Impôts sur les bénéfices (V)		
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	1 229 809,16	1 291 315,75
	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	167,70	80 004,56
	TOTAL GENERAL	1 229 976,86	1 371 320,31

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Ressources	<u>Contribution volontaires en nature</u>		
	Dons en nature		
	Prestations en nature	49 386,00	45 736,50
	Bénévolat	2 441,55	3 081,15
	Total des ressources	51 827,55	48 817,65
Emplois	<u>Charges des contributions volontaires en nature</u>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	49 386,00	45 736,50
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	2 441,55	3 081,15
	Total des emplois	51 827,55	48 817,65



ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Mission Locale du Sud Vendée

EXERCICE du 01/01/2025 au 31/12/2025

TOTAL du bilan avant répartition

689 856 €

Excédent de 167,70 €

- ✓ Rémunération des dirigeants non applicable
- ✓ Depuis le 01/01/2015, le compte personnel de formation a pris le relais du DIF. Ce service est dématérialisé et géré par la Caisse des Dépôts et Consignations

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association.

Table des matières

1.	Présentation de l'association	2
2.	Règles et méthodes comptables	4
3.	Note sur le bilan ACTIF	5
4.	Note sur le bilan PASSIF.....	6
5.	Contributions volontaires en nature	8
6.	Evènements 2025.....	10
7.	Note sur les réserves au fonds de roulement.....	14
8.	Note sur les fonds dédiés	14
9.	Note l'affectation du résultat - exercice 2025	15
10.	Honoraires CAC	15

1. Présentation de l'association

Objet : Accueil, Information, Orientation et Suivi des jeunes de 16 à 25 ans dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle

a) Objectif(s) :

La Mission Locale a une double fonction :

1 – **aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire** à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement

2 – **favoriser la concertation entre les différents partenaires** en vue de renforcer ou de compléter les actions qu'ils conduisent. La Mission Locale travaille au quotidien avec les acteurs locaux pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur des aspects variés tels que l'emploi, la formation, la santé, le logement...

La Mission Locale du Sud Vendée assure une mission de service public de proximité

b) Public cible :

Jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en demande d'insertion professionnelle et sociale

c) Localisation :

Son activité s'étend sur les **4 Communautés de Communes du Sud Vendée** :

- o la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée
- o la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
- o la communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise
- o la communauté de communes Sud-Vendée-Littoral

d) Moyens mis en œuvre :

L'accompagnement des jeunes se réalise sur :

- **Un siège social à Fontenay-Le-Comte**, 47 rue André Tiraqueau
- **Une antenne à Luçon**, au forum des services, 14 pl. du Général Leclerc
- **13 permanences décentralisées** effectuées dans des locaux publics (soit Mairie...) :
La Châtaigneraie, Ste Hermine, Benet, St Hilaire des Loges, Maillezais, Nalliers, Pouillé, Mareuil sur Lay, L'Aiguillon sur Mer, La Tranche sur Mer, St Michel en l'Herm, Chaillé Les Marais, l'Île d'Elle

Moyens humains : 20 salariés au 31/12/2025 soit 19.82 ETP dont 0.53 BOETH

f) Ses activités :

Une approche globale et personnalisée : si l'emploi et la formation sont au cœur des interrogations des jeunes et des conseillers (ères), l'approche globale, originalité des Missions Locales, permet d'aborder aussi les questions périphériques de citoyenneté, de santé, de logement, etc... Toutes les difficultés qu'un jeune peut rencontrer sont prises en considération afin de faciliter son accès à l'emploi et pour l'accompagner vers l'autonomie

La Mission Locale intervient sur 5 axes :

- repérage, accueil, information, orientation des jeunes
- accompagnement des parcours d'insertion
- développement d'actions pour favoriser le retour à l'emploi
- expertise et observation active du territoire
- ingénierie de projet et animation locale au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Un référent unique suit le jeune tout au long de son parcours, par des entretiens individualisés, mais aussi en collectif ou en atelier. Ces entretiens permettent de réaliser un diagnostic formalisé et de proposer des services adaptés via son offre de service.

L'offre de services de la Mission Locale du Sud Vendée en synthèse

ORIENTATION FORMATION	ACCES A L'EMPLOI	VIE QUOTIDIENNE
Découverte des métiers et des filières professionnelles	Accompagnement vers l'emploi	Aides à la mobilité
Prestations d'orientation	Atelier CV, Lettre de Motivation Simulation à l'entretien d'embauche	Aides financières (santé, logement, subsistance)
Visites et immersions en entreprise	Parrainage	Atelier Logement/Budget
La formation	Rencontres avec des employeurs	Atelier Santé
L'accès à la qualification par l'alternance (Apprentissage, Contrat de Professionnalisation)	Accompagnement des employeurs au recrutement (promotion des mesures d'aide à l'embauche)	Accès à la culture et aux sports

g) Labellisation

En 2024, la Mission Locale s'est engagée dans la démarche de labellisation du réseau des Missions Locales. L'audit a été effectué par la société AFNOR le 28/11/2024. Suite à cet audit, la commission nationale de labellisation UNML a donné un avis favorable à la labellisation de la Mission Locale Sud Vendée. 35 critères sur 35 ont été validés. **Le label est valable jusqu'au 18/12/2029.**

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément

1. Aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 et Règlement ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, qui modifient le règlement comptable Règlement ANC 2018-06 applicable aux entités sans but lucratif
2. A la circulaire de la DGEFP n° 2004/024 du 18/08/04 relative au financement du réseau des missions locales

La première application du règlement ANC n° 2022-06 a constitué un changement de méthode comptable. Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes de l'exercice clos le 31-12-2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 31/12/2024, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

Les impacts des modifications du règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03

La nouvelle réglementation entraîne principalement des évolutions dans la présentation du compte de résultat et dans la classification de certaines opérations, sans modification des principes d'évaluation des actifs et passifs.

Les principaux impacts sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel** : les produits et charges ne présentant pas un caractère majeur et inhabituel sont désormais présentés en résultat d'exploitation. Cette évolution conduit à une diminution du résultat exceptionnel et à un reclassement de certaines opérations dans le résultat d'exploitation, sans incidence sur le résultat global de l'exercice.
- **Suppression des transferts de charges** : conformément aux nouvelles dispositions du plan comptable général, les transferts de charges ne sont plus utilisés. Les opérations correspondantes sont désormais présentées en diminution des charges concernées ou en produits d'exploitation selon leur nature.
- **Adaptation de la présentation des états financiers** : certaines rubriques du compte de résultat ont été ajustées afin de se conformer aux nouveaux modèles prévus par la réglementation.

La première application de ces règlements constitue un changement de présentation des comptes, sans incidence significative sur le résultat de l'exercice ni sur la situation nette de l'association.

ANNEXE

Désignation : Mission Locale du Sud Vendée

Exercice clos le 31/12/25

3. Note sur le bilan ACTIF

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles (cpte 205)	5 244,40 €	- €	- €	5 244,40 €
Immobilisations corporelles (cpte 2181 & 2183)	158 230,71 €	1 250,41 €	170,84 €	159 310,28 €
Total	163 475,11 €	1 250,41 €	170,84 €	164 554,68 €
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles (cpte 2805)	5 243,80 €	- €	- €	5 243,80 €
(cpte 28181 & 28183)	131 845,26 €	7 506,81 €	170,84 €	139 181,23 €
Total	137 089,06 €	7 506,81 €	170,84 €	144 425,03 €

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance (cpte 4287 - 4487 - 4687 - 4860)	269 653,96 €	- €	- €
TOTAL	269 653,96 €	- €	- €

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	
Autres créances (cpte 4287 - 4487 - 4687)	262 940,24 €
Disponibilités	

Détail des produits à recevoir :

259 583.15 €

- ARML solde ARS : 3 203.29 €
- DREETS CPO solde : 229 350 €
- CC Pays Fontenay-Vendée : 21 192 €
- ARML/DDETS Pacte solidarité : 1 020€
- Uniformation : 3 000.05 €
- Remb. Frais de formation
- France Travail Avenir Pro : 1 101.49
- Prévoyance : 716.32 €

ANNEXE

Désignation : Mission Locale du Sud Vendée

Exercice clos le 31/12/25

4. Note sur le bilan PASSIF

Fonds propres				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Réserves fonds associatif (cpté 106891)	158 263,83 €	81 860,56 €	- €	240 124,39 €
Autres réserves : projet associatif Garantie Jeunes	- €			- €
Autres réserves : travaux	8 793,00 €		1 856,00 €	6 937,00 €
Subventions d'investissement	- €			- €
Report à nouveau	66 065,75 €			66 065,75 €
Excédent	80 004,56 €	167,70 €	80 004,56 €	167,70 €
Déficit	- €			- €

Tableau de synthèse des affectations de résultat	Date décision Assemblée Générale	Réserve Fonds Associatif	Réserve « Projet Associatif »	
			lié aux actions ciblées au dispositif Garantie Jeunes	lié aux travaux
Solde antérieur		102 196,01 €	- €	- €
Résultat – exercice 2019	24/09/2020	566,57 €	90 796,00 €	- €
Résultat – exercice 2020	28/06/2021	16 532,97 €	- €	- €
Résultat – exercice 2021	22/06/2022	30 562,74 €	- €	- €
Résultat – exercice 2022	07/06/2023	17 824,44 €	- €	9 580,00 €
Résultat – exercice 2023	09/09/2024	- 9 418,90 €	- 90 796,00 €	- 787,00 €
Résultat – exercice 2024	03/06/2025	81 860,56 €	- €	1 856,00 €
Solde au 31/12/2025		240 124,39 €	- €	6 937,00 €

4.1 – Note sur les provisions pour risques

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques (prov. pour risques et charges exceptionnelles cpté 1518)	3 050,00 €	- €	3 050,00 €	- €
Provisions pour charges (Prov. pour retraites Cpte 1530)	77 576,00 €		1 667,00 €	75 909,00 €
Total	80 626,00 €	- €	4 717,00 €	75 909,00 €

A. Rappel Evènements 2022

DREETS - action parrainage non réalisée

3 050 €

Titre de perception du trésor public reçu le 04/02/2025 (DRFIP Pays de la Loire)

ANNEXE

Désignation : Mission Locale du Sud Vendée

Exercice clos le 31/12/25

B. Engagement de retraite :

L'association a comptabilisé son engagement en matière de retraite selon le logiciel de calcul actuariel IFC By MyFIDES, conçu en étroite concertation avec MyFIDES, association créée à l'initiative du syndicat professionnel ECF (Experts-Comptables de France). Il permet d'établir une étude personnalisée. Cette étude prend en compte différents paramètres propres à chacun des salariés :

- o l'âge,
- o la catégorie socioprofessionnelle,
- o l'âge de départ en retraite,
- o l'ancienneté au moment du départ à la retraite,
- o le salaire brut annuel.

Elle intègre également d'autres données indispensables spécifiques à l'association :

- o la convention collective dont relève la Mission Locale,
- o les hypothèses de progression de salaires,
- o le taux de rotation prévisionnel des salariés.

Paramètres économiques et sociaux pris en compte en 2025 :

- L'augmentation annuelle des salaires à raison de 3 % (ensemble du personnel)
- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.8 % (inflation comprise).
- Le départ prévu à 64 ans (ensemble du personnel)
- Le taux de rotation du personnel non-cadre de 4 % et 0% pour les cadres
- Le taux de charges sociales patronales à 43 % pour le personnel non-cadre et de 53 % pour les Cadres

Paramètres techniques :

- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90.
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

4.2 – Note sur les Dettes

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières diverses				
Fournisseurs (cpte 4081 & 4010)	19 548,25 €	19 548,25 €		
Dettes fiscales & sociales	142 841,28 €	142 841,28 €		
Dettes sur immobilisations (cpte 4041)				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance (cpte 4870)	10 169,00 €	10 169,00 €		
Total	172 558,53 €	172 558,53 €	- €	- €

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	8 882,41 €
Dettes fiscales & sociales	97 746,96 €
Autres dettes	

ANNEXE

Désignation : Mission Locale du Sud Vendée

Exercice clos le 31/12/25

Locations avec option d'achat : l'association a souscrit des contrats de location avec option d'achat auprès de BNP PARIBAS LEASE GROUP :

- En date du 01/10/2023 : copieur CANON IRADV DX3926i
- En date du 01/07/2021 : CANON IR ADV 257I
- En date de la 18/01/2016 : CANON IR ADVANCE 400I. Depuis le 1^{er} mai 2021, le contrat a été racheté par la Société Boutin et mis à disposition de la Mission Locale

Le copieur CANON IR ADVANCE C5535I dont le contrat a été souscrit le 30/05/2018 a fait l'objet d'une reprise par la société BOUTIN le 30/09/2023

Compte Crédit Bail mobilier (cpt 6123 & 6124 & 6122)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Valeur résiduelle
	Antérieur	Exercice	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Copieur CANON IRADV DX3926i	3 578.82 €	2 309.57 €	2310.80 €	4 621.60 €		
Copieur CANON IR ADV 257 I	2 976.60 €	849.60 €	637.20 €	0		
Copieur CANON IR ADVANCE 400I	5 236.67 €	0 €	- €	- €		

5. Contributions volontaires en nature

Sont comptabilisés des contributions de services correspondant à la mise à disposition par des Communes ou Communautés de Communes de locaux avec les charges. Ci-dessous le détail :

	Contributions volontaires en nature exercice 2024	Contributions volontaires en nature exercice 2025	Dt Loyer	Dt Charges Locatives (électricité, chauffage, eau...)	Dt Divers (nettoyage des locaux...)
CC Pays Fontenay-Vendée	28 733 €	31 915,50 €	23 006 €	6 150 €	2 760 €
Ville Fontenay-Le-Comte	6 216 €	6 216,00 €	6 216 €		
CC La Châtaigneraie	7 466 €	8 002,81 €	8 003 €		
CC SVL - Chaillé Les Marais	371 €	- €	- €	- €	- €
CC SVL - Ste Jean D'Hermine	906 €	972,29 €	- €	972 €	- €
Mairie - Mareuil sur Lay	327 €	413,40 €	- €	290 €	124 €
Mairie de Nalliers	360 €	482,00 €	352 €	130 €	- €
Mairie de Benet	298 €	324,00 €	204 €	120 €	- €
Mairie de l'Aiguillon la Presqu'île	250 €	250,00 €	- €	- €	250 €
Mairie de St Hilaire des Loges	810 €	810,00 €	600 €	210 €	- €
Mairie de Pouillé	- €				
Mairie de la Tranche sur mer	- €				
	45 736,86 €	49 386,00 €	38 381 €	7 871 €	3 134 €

ANNEXE

Désignation : Mission Locale du Sud Vendée

Exercice clos le 31/12/25

La valorisation du temps de bénévolat des administrateurs a été valorisée dans l'exercice comptable suite à une décision prise par le Conseil d'Administration du 22 mars 2024.

En 2025, cela représente 198.50 h de bénévolat pour un montant de 2 441.55 €

6. Evènements 2025

Libellé	Nature de la subvention	Montant Global	Imputation exercice 2025	Reste à imputer
Convention locale de coopération France Travail	La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi marque une nouvelle étape dans la collaboration entre France Travail et les Missions Locales			
	Pour la période 2025-2027, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les signataires s'engagent à déployer ensemble des solutions innovantes et coordonnées, au travers d'objectifs stratégiques clairement définis et des indicateurs de suivi partagés. Ce nouvel projet local de coopération constitue le socle d'une collaboration renforcée afin de permettre à chaque jeune de construire son parcours vers l'autonomie et l'emploi durable. Pour le dispositif Avenir Pro, une contribution financière est allouée à la Mission Locale pour financer la mise en œuvre du dispositif Avenir Pro. La Mission Locale doit intervenir dans 3 Lycées : Notre Dame et Rabelais à Fontenay-Le-Comte et Atlantique à Luçon	78 601.45 € 2 851.06 € (Avenir Pro)	78 601.45 € 2 851.06 € (Avenir Pro)	
CPAM	Financement pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025			
	Financement du projet « Bien Manger – Mieux Bouger » suite à une réponse à l'appel à projets sur la thématique « Nutrition et activités physiques » Ce projet a pour volonté d'améliorer la santé des jeunes grâce à des ateliers cuisine et des séances d'activités physiques pour encourager le mouvement. Du 01/09/2025 au 30/06/2026 pour 2 sessions. Convention conclue pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025	2 314 €	2 314 €	

ANNEXE

Exercice clos le 31/12/25

Libellé	Nature de la subvention	Montant Global	Imputation exercice 2025	Reste à imputer
Préfecture – FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance)	Subvention attribuée par le FIPD pour la mise en œuvre d'un temps d'accompagnement pendant l'incarcération à la Maison d'arrêt de Fontenay-Le-Comte afin de préparer les jeunes à la sortie et un suivi en milieu ouvert	2 000 €	857 €	1 143
ARML	Financement du 15/05/2025 au 31/10/2026 Accord cadre national pour l'insertion des jeunes placés sous-main de justice 2024-2025 signé entre UNML, le ministère de la justice et le ministère en charge du travail. Ce financement vise à valoriser du temps supplémentaire nécessaire à l'accompagnement des jeunes en milieu fermé. Ce financement est redistribué par l'ARML aux structures en fonction du nombre de jeunes sortants par établissement et par an.	509 €	509 €	
ARML	Financement du 01/01/2025 au 31/12/2025 Avenant 2 signé en 2025 qui prolonge pour un an le partenariat relatif au dispositif régional de prise en charge psychologique des jeunes en insertion au sein des Missions Locales des Pays de la Loire. En application de la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023 signée entre l'ARS et l'ARML, cette dernière s'engage à verser à la Mission Locale la somme qui lui est attribuée pour la réalisation de la permanence d'intervention de psychologue dans le cadre du dispositif régional des psychologues.	10 679,29 €	10 679,29 €	
ARML	Financement du poste salarié de Mme Sandra POIRAUD, 0.33 ETP Financement du 01/01/2025 au 31/12/2025 La DDETS de Vendée, dans le cadre de la démarche des « pactes locaux des solidarités » en Pays de la Loire de 2024 a souhaité soutenir les Missions Locales de Vendée en matière de prise en charge de santé mentale des jeunes. L'ARML des Pays de la Loire s'engage à verser aux 4 Missions Locales les sommes attribuées.	3 400 €	3 138,46 €	0 €
	Financement du 01/12/2024 au 31/12/2025			

ANNEXE

Désignation : Mission Locale du Sud Vendée

Exercice clos le 31/12/25

Libellé	Nature de la subvention	Montant Global	Imputation exercice 2025	Reste à imputer
Préfecture – ANCT (Direction de la Coordination, du pilotage de l'appui territorial et de l'environnement)	Arrêté 2025 portant attribution de subventions de l'ANCT pour la mise en œuvre d'actions spécifiques sur le territoire Politique de la Ville à Fontenay-Le-Comte - <i>L'inclusion par l'art, le numérique et l'accès à l'emploi</i> Ce projet se décline en deux sessions (Sept/oct 2025 et Mars/avril 2026) Financement du 01/01/2025 au 31/12/2025 La Mission Locale s'est positionnée pour répondre à un appel d'offre de la MSA « Grandir en Milieu Rural ». C'est une offre qui permet aux acteurs de l'enfance et de la jeunesse de développer et de mettre en place des projets en faveur des familles agricoles et des territoires ruraux. 1 action en 2025 - <i>Ma Santé et Moi</i> du 01/04/2025 au 31/12/2025 sur Fontenay-Le-Comte et Luçon Ateliers sur l'estime de soi avec Andra Go Ateliers d'expression artistique avec Mme Cosson Ateliers « les clefs du mieux-être » avec Mme Marchegay et UDAF Ateliers pour agir en terme de prévention santé Financement du 01/01/2025 au 31/12/2025	7 848 €	3 372 €	4 476 €
MSA		2 067 €	2 067 €	0€

ANNEXE

Exercice clos le 31/12/25

Libellé	Nature de la subvention	Montant Global	Imputation exercice 2024	Reste à imputer
DREETS CPO	L'avenant 4 à la Convention CPO 2023-2024 n° 52-ML-2023 n°19 prolonge d'un an la convention CPO soit jusqu'au 31/12/2025 L'avenant 5 décrit les différents financements à percevoir : - CPO hors CEJ et hors obligation formation : 424 990.06 € - CEJ = 278 € * 1650 € : 458 700 € Financement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 Les objectifs d'entrées en CEJ sont de 278 jeunes pour l'année 2025. Un forfait de 1 650 €/jeune est appliqué. Un solde de régularisation, positif ou négatif, sera appliqué en 2026 afin de prendre en compte les données définitives au nombre d'entrées de jeunes.	CPO 424 990.06 € ----- CEJ 458 700.00 € ----- TOTAL global : 941 293.47 €	883 690.06 €	0
	Arrêté pour le financement du projet « parrainage envers les jeunes ». Le parrainage s'adresse plus particulièrement aux personnes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail, potentiellement exposées à des discriminations et ayant un projet professionnel ou en cours de l'être. Financement de 7 places à 305 € et 1 groupe bénéficiant d'un accompagnement collectif à 1 200 € Financement de 2 places à 305 € par la DREETS, service politique de la ville pour des jeunes résidant en zone QPV Du 01/01/2025 au 31/12/2025	3 335 € 610 €	3 335 € 610 €	

7. Note sur les réserves au fonds de roulement

Circulaire DGEFP n° 2007-26 du 12 octobre 2007

« Les Missions Locales peuvent dégager des excédents chaque année. Les organes de direction peuvent alors décider de les affecter (tout ou en partie) aux réserves pour contribuer au fonds de roulement rendu nécessaire par les délais de paiement parfois tardifs de certains financeurs publics. Toutefois, la constitution de réserves à cette fin doit rester dans certaines limites. A ce titre, peut être accepté un excédent annuel de 5 % maximum des produits totaux de l'année dans la limite d'un fonds de roulement global de 3 mois, toutes ressources confondues. »

FONDS DE ROULEMENT		
Fonds roulement autorisé	Total des produits (1 229 977 €) divisé par 4 trimestres	307 494 €
Fonds roulement actuel	Capitaux propres (313 295 €) - Immobilisations nettes (20 130 €)	293 165 €

Ecart entre fonds de roulement autorisé et actuel **14 329 €**

Pour l'année 2025, la provision pour fonds de roulement ne doit pas dépasser 5 % maximum des produits soit **61 499 €**

8. Note sur les fonds dédiés

Dans une note de la DGEFP adressée aux DREETS en mai 2022, il est laissé à la responsabilité pleine et entière des Missions Locales de constituer des fonds dédiés pour financer l'accompagnement des jeunes CEJ en n+1. De plus, les outils de calcul ont été mis à disposition des Missions Locales en juillet 2023 (requête I MILO). Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2023, en présence du Commissaire aux Comptes, a convenu d'appliquer des Fonds Dédiés pour l'accompagnement des jeunes CEJ en n+1 à compter de l'exercice 2023. Le calcul était effectué par prudence en fonction de la date fixée sur les contrats signés avec les jeunes c'est-à-dire la date réelle du contrat et non sur une durée estimée comme l'indique la requête I MILO, eu égard à la jeunesse du programme. L'impact de cette option était une charge complémentaire de 15 k€ par prudence sur les comptes 2024.

A partir de 2025, ayant un meilleur recul sur le dispositif, il est retenu le calcul de la requête I MILO sur l'estimation des fonds dédiés à savoir la prise en compte de la durée réelle des parcours achevés et une durée moyenne pour les parcours en cours au-delà du 31/12/2025.

ANNEXE

Désignation : Mission Locale du Sud Vendée

Exercice clos le 31/12/25

Fonds dédiés	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (cpté 194)	Utilisation en cours d'exercice (cpté 789)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (cpté 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
DREETS CPO 2024 – CEJ	501 700 €	0 €	0 €	108 162 €	108 162 €
DREETS CPO 2025 – CEJ	458700	108 162.00 €	108 162.00 €	128 093.25	128 093.25 €

9. Note l'affectation du résultat - exercice 2025

Le Conseil d'Administration, réuni le 13/02/2026 a donné son accord sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 selon la ventilation suivante :

Affectation sur les réserves suivantes :

- Excédent 2025	167.70 €
- Prélèvement sur les réserves « provision aux travaux »	- 1 856,00 €
TOTAL	2 023.70 €
Affectation aux autres réserves « fonds associatifs »	2 023.70 €

10. Honoraires CAC

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 918,74 €
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	€
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	€